

CONDITIONS GÉNÉRALES PASS COMPLICITÉ

I. OBJET

- Le PASS compliCité est un produit créé et géré par :
La Cité de la Mer – Gare Maritime Transatlantique – 50100 Cherbourg-en-Cotentin
- Le PASS compliCité donne accès pendant 1 an à la visite de La Cité de la Mer et à certains avantages mentionnés ci-dessous.

II. CONDITIONS D'ADHÉSION POUR LE PASS COMPLICITÉ

- L'adhésion du PASS compliCité est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 12 ans (ou dès 5 ans à condition que le détenteur visite accompagné d'un adulte).
- Constitution du dossier :
 1. Le formulaire Pass compliCité complété,
 2. Votre photo (en y inscrivant au dos, votre nom, prénom et date de naissance),
 3. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les habitants de Cherbourg-en-Cotentin ou de la Communauté de communes de La Hague) et pour les étudiants une carte en cours de validité. Ces documents vous seront rendus immédiatement si vous êtes sur place ou avec l'expédition de votre PASS
 4. Votre règlement incluant si besoin les frais d'expédition, soit 2,00€ à rajouter aux tarifs PASS ou 3 timbres poste.
 5. Si vous avez déjà visité la Cité de La Mer, remettez nous votre billet d'entrée daté de moins de 30 jours et nous le déduirons du prix du PASS.
- Les dossiers PASS compliCité non complets ne pourront pas être traités et seront donc refusés.
- Le PASS compliCité a une durée de validité d'un an, il donne lieu à une cotisation d'un montant de :

Pass CompliCité :	
Adulte	20,50 euros
Enfant	15,50 euros

Pass CompliCité habitants de Cherbourg-en-Cotentin ou de la CCH, (sur présentation d'un justificatif de domicile récent), ou porteur d'une carte d'invalidité :	
Adulte, Etudiant	18,00 euros
Enfant	14,50 euros

* Sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité

- Le PASS compliCité donne le droit à son détenteur d'entrer à La Cité de la Mer gratuitement autant de fois qu'il le désire, dans la limite de la validité indiquée sur le PASS compliCité. Le PASS compliCité est strictement personnel et nominatif. En aucun cas, il ne peut donner accès à une autre personne.
- Le PASS compliCité n'est pas cumulable avec d'autres réductions.

III. LES PRIVILÈGES DU PASS COMPLICITÉ :

- Des visites illimitées pendant un an,
- Un tarif réduit pour les invités qui vous accompagnent (2 €)
- Des tarifs privilégiés pour les foires et salons grand public organisés dans les espaces de La Cité de la Mer.
- Un privilège coupe-file en période de forte affluence,
- Un accès privilégié et gratuit aux expositions temporaires de La Cité de la Mer,
- Une réduction de 10% sur vos achats en Boutique et de 5% sur la librairie, bijoux et Tricoterie du Val de Saire et le multimédia (DVD, Vidéo, CD) sur présentation de votre carte PASS compliCité,
- Une réduction de 10 % au restaurant le Quai des Mers : valable pour le détenteur du PASS compliCité et 1 accompagnant (sur la partie restauration, hors boissons). Offre non cumulable avec d'autres promotions.
- Le prêt gratuit à la Médiathèque avec possibilité d'emprunter des livres, des DVD sur le monde sous-marin.

IV. PERTE DU PASS COMPLICITÉ OU CHANGEMENT D'ADRESSE :

Toute perte de carte ou changement d'adresse doit immédiatement être signalé à La Cité de la Mer :

- par téléphone au 02 33 20 26 26
- par mail à passcomplicite@citedelamer.com

En cas de perte, une nouvelle carte vous est proposée, frais à votre charge : 1,50 €.

V. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le détenteur du PASS compliCité pourra à tout moment modifier les informations le concernant.